

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 21 mai à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 13 mai 2015.

Présents : BAUDEMONT Dominique (Pouvoir de Laurence CHAUVERGUE), BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal (Pouvoir d'Edouard ROGER), CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie (Pouvoir de Claude GERY), DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique (Pouvoir de Didier VERGNE), LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis.

Excusés : CAMBOU Stéphane, CHAUVERGUE Laurence, GARDELLE Bruno, GERY Claude, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : PAQUET Laurent.

Présents 28 / Votants 32

N° 53-2015 : Contrat de cohésion territoriale du Pays Monts et Barrages : autorisation de signature

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil Communautaire que la Région Limousin souhaite renouveler et prolonger ses politiques territoriales en concluant des contrats de cohésion territoriale. Ils se déclineront en deux périodes triennales 2015-2017, puis 2018-2020.

Le Contrat de cohésion territoriale du Pays Monts et Barrages, 2015-2017 a pour objet d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Territoire de projet, les communautés de communes le composant et la commune.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer le Contrat de cohésion territoriale du Pays Monts et Barrages pour la période 2015-2017, annexé ci-dessous, et tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme :
Le 22 mai 2015

Le Président,
Jean-Pierre FAYE